



Mairie de Tenteling

4 rue Principale 57980 Tenteling
Tél : 03 87 02 51 80
Fax : 03 87 02 44 16
Internet : tenteling.fr
E-mail : contact@tenteling.fr

COMPTE RENDU **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

17 avril 2026

Sous la Présidence de M. KLEIN Ralph, Maire

Présents : MM. HAUSER, LAUER, MANDIS, WILLMANN, ROSENKRANZ, COCCIOLOONE,
KLINK
Mmes COCCIOLOONE, FLAUS, KIHLE, LAUER, ARAUJO, HELL

Absents excusés : Mme HOFF Sylvie avec procuration à Mme COCCIOLOONE

Le Conseil adopte le Procès-Verbal de la réunion du 20 mars 2026, à l'unanimité des membres présents et désigne Mme MARTON comme secrétaire de séance.

1° RAPPEL DE L'AFFECTATION DES RESULTATS CFU 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 – M 57

Constatant que le CFU 2025 laisse apparaître :

Un résultat d'investissement excédentaire de : **200 509,54 €**

Un résultat de fonctionnement excédentaire de : **238 740,91 €**

Il a été proposé au conseil, lors de la réunion du 12 mars 2026, d'affecter ces résultats au Budget primitif 2026 comme suit :

En section de fonctionnement :

- **108 740,91 €** au R 002 (Excédent de fonctionnement reporté N-1),

En section d'investissement :

- **200 509,54 €** au R 001 (solde d'exécution positif reporté de N-1) ;
- **130 000 €** au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Le Maire demande au Conseil d'en prendre acte.

2° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION (Annule et remplace la délibération du 12 mars 2026)

Le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur le taux d'imposition, représentant les contributions directes pour la commune.

Le Maire explique aux membres du conseil que ces impôts directs locaux sont mentionnés au Budget Primitif, sur le compte 73111 et sont constitués : de la taxe sur « le foncier bâti » ainsi que « le foncier non bâti »

La taxe d'habitation n'existant plus, sauf pour les résidences secondaires et pour lesquelles, le taux reste fixé à **13,90 %**. A noter que le produit fiscal attendu est compensé en partie par l'Etat. Pour ce qui concerne le Foncier Bâti et non Bâti, je vous propose le maintien des taux en l'état, à savoir : **le taux du « Foncier Bâti » à 31,45 %**, correspondant au taux communal + départemental (17,19 + 14,26), et **le taux du « foncier non bâti » à 71,10 %**.

		Produit fiscal attendu		
TAXES	Taux	2025	Taux	2026
TH (résidences secondaires)	13,90	1 710 €	13,90	1 390 €
Foncier bâti	31,45	284 151 €	31,45	287 830 €
Foncier non bâti	71,10	18 770 €	71,10	16 637 €
S/TOTAL		304 631 €		305 857 €
*Coefficient correcteur		103 431 €	/	104 770 €
*Allocation compensatrice		782 €	/	3 922 €
Total Produits attendus en 2026		708 844 €	/	414 549 €

Au vu du résultat des produits attendus, le Maire propose au Conseil le maintien des taux présentés, soit :

31,45 % pour le Foncier Bâti,

71,10 % pour le Foncier Non Bâti,

13,90 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les taux ainsi proposés pour 2026.

3) BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire explique au Conseil que ce point avait été retiré de l'ordre du jour du dernier conseil municipal du 12 mars dernier pour cause de matrice erronée. Celui-ci doit être voté au plus tard le 30 avril 2026. Le Budget Primitif 2026 est composé des recettes et des dépenses prévisionnelles suivantes :

En section de	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	879 566,91 €	879 566,91 €
Investissement	785 627,31 €	785 627,31 €

Soit un budget global en 2026 de : **1 665 194,22 €**.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux déjà budgétisés en 2025 et qui seront reconduits en 2026, à savoir :

- a) Programme 10035 – Mise en conformité du PLU avec le SCOT, (projet reconduit).
Le SCOT ayant été approuvé par le préfet le 20/10/2020 et exécutoire depuis le 05/11/2020, le délai de mise en comptabilité ayant été prolongé par le législateur jusqu'en 02/2026, une enveloppe de 10 000 € est prévu cette année.
- b) Programme 10047 – Captage des eaux au city stade d'Ebring, pour lequel une enveloppe de 22 000 € avait été budgétisée. Ce programme sera maintenu en 2026 compte tenu du problème de boue récurrente déversée sur le city-stade par forte pluie.
- c) Programme 10048 – Trame Verte et Bleue : Ce programme a été mis en place en partenariat avec le CAUE (Mme Ambre Lemmens) et la CAFPF (Mme Elodie Lett). Une enveloppe de 30 000 € a été budgétisée (80% de subventions sont attendues).
- d) Programme 10044 – Sécurité à Ebring : Une somme de 20 000 € sera inscrite au BP 2026. (Une subvention dans le cadre du dispositif AMITER sera sollicitée auprès du Département environ 20%).
- e) Programme 10045 – Sécurisation rue Principale à Tenteling : Ce projet fait suite aux nombreuses réclamations enregistrées sur ce tronçon. Comme le projet précédent, une enveloppe de 20 000 € est prévue avec une possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre du dispositif AMITER (20%).

Concernant les nouveaux projet, proposés en 2026 :

Le nouveau programme 10049- Création d'une liaison piétonne avec enfouissement réseaux rue de Forbach : Il s'agira là du principal projet de travaux à réaliser en 2026. Le coût de ces derniers a été évalué par la MATEC à 226 249 € HT soit 271 498 € TTC (Subvention DETR 20 % et fonds de concours 50 000 € CAFPF).

Concernant les autres programmes traditionnels, le Maire annonce les prévisions :

10001 Voirie et Réseaux :	30 000 €
10002 Bâtiment communaux :	20 000 €
10003 Ecoles :	10 000 €
10004 Matériel Mobilier :	80 000 €
10005 Travaux Dévelop. Durable :	88 627.31 €
10013 Salle Communale :	10 000 €

Des travaux pour lesquels nous venons de réceptionner les devis, au nombre de trois :

- rue de Thédin, reprise de chaussée (5 814 €),
- Dans le virage près du café, reprise trottoir et bordure anti franchissement (2 316 €)
- Rue du Grauberg, reprise chaussée en enrobé (5 251 €)

Le Maire présente ensuite en détail, les éléments chiffrés de ce Budget primitif 2026.

Il demande au Conseil s'il y a des questions et propose aux membres du conseil de voter ce budget Primitif 2026 ainsi que les programmes y afférents et d'adopter les sommes suivantes en Dépenses comme en Recettes :

En section de	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	879 566,91 €	879 566,91 €
Investissement	785 627,31 €	785 627,31 €

Soit un budget global en 2026 de : **1 665 194,22 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif de 2026 avec les sommes ci-dessus et autorise le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

4° DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION DE CHASSE

Le Maire explique que dans le cadre de la gestion des activités cynégétiques sur notre territoire, il faut désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour la commission communale de chasse, et ce, conformément à l'article L.422-1 du code de l'environnement.

Le rôle de la commission : La commission est consultée lors d'une réunion organisée à l'initiative de son Président qui la convoque par courrier envoyé au moins 10 jours francs avant la date de la réunion.

A cet effet, elle est consultée sur :

- La consistance des lots, (deux lots sur le ban de communal),
- Les demandes de réserves et enclaves,
- Le choix du mode de mise en location des lots,
- L'agrément des candidatures à la location,
- Les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse,

A noter qu'elle ne peut valablement statuer que si au moins 4 membres sont présents, dont au moins deux représentants de la commune.

A cet effet, le Maire demande aux membres du conseil des volontaires pour siéger au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

- Membre titulaire : KLINK Claude
- Membre Suppléant : HAUSER Hervé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne MM KLINK Claude et HAUSER Hervé en tant que membres de la Commission de chasse.

5° CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Le Maire soumet au Conseil une recrudescence des sollicitations par rapport à la prolifération des chats errants au sein de la commune.

Afin d'y remédier, la SPA accompagne des collectivités dans la gestion des chats errants, conformément à l'article L 211-27 du code rural.

Ainsi, le Maire informe de la possibilité d'engager un partenariat avec la SPA dont les modalités sont les suivantes :

- Une subvention versée par la collectivité à la SPA de 55 € par chat, cette subvention fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une signature d'une convention avec l'ensemble des parties prenantes.
- Budget alloué 2 200 € (40 X 55).

Le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer la convention type proposée la SPA de Forbach.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'autoriser le Maire à signer la convention type proposée par la SPA de Forbach.

6° MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAFPF

Le Maire informe que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 26/02/2026, il a été validé à la majorité, la proposition de modification des statuts de la CAFPF pour y intégrer la compétence « Soutien et Accompagnement à la Parentalité ».

A cet effet, la création d'un centre de ressources dédié, dénommé « Maison de la Parentalité », est envisagé. Ce lieu aura pour missions principales :

- L'accueil l'écoute, l'information et l'orientation des parents et futurs parents ;
- L'offre de services et dispositifs de soutien et d'accompagnement à la parentalité ;
- La proposition de formations dédiées à la parentalité ;

- La concertation et la mise en réseau des acteurs locaux (associations, services sociaux, établissements scolaires, etc..) ainsi que la coordination des actions.

Chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification des statuts envisagée.

Compte tenu de ces précisions, il est proposé au Conseil :

- D'intégrer la compétence, « soutien et accompagnement à la parentalité » aux statuts de la CAFPF ;
- D'approuver la modification des statuts comme suit :
Article 4-II – les autres compétences :
2. Services aux familles
Sont déclarés d'intérêt communautaire :
 - Création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE) ;
 - Soutien et accompagnement à la parentalité, notamment :
 - Aménagement, entretien et gestion d'un centre de ressources dédié à la parentalité, incluant le lieu d'accueil parents-enfants ;
 - Organisation d'actions d'information, de sensibilisation et de formation à destination des parents et futurs parents ;
 - Mise en place de dispositifs et de services de soutien et d'accompagnement à la parentalité ;
 - Concertation et mise en réseau des acteurs locaux du champ de la parentalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande l'intégration de la compétence « Soutien et Accompagnement de la Parentalité » aux statuts de la CAFPF et approuve la modification des statuts de la CAFPF ainsi présentés.

7° REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEURS

Par délibération du 12/12/2025, le Conseil avait procédé à la désignation de 2 agents recenseurs et d'un agent de coordonnateur dans le cadre du recensement de la population qui a eu lieu du 15 janvier au 14 février 2026 et dont le résultat est le suivant :

Total des logements d'habitation recensés :

- Ebring : 185
- Tenteling : 294

Soit un total de 479 logements d'habitation.

Total des bulletins individuels recensés :

- Ebring : 323
- Tenteling : 508

Soit un total de 831 bulletins individuels.

La dotation forfaitaire allouée à la commune pour l'organisation de cette enquête s'élèvera à 1 859 €.

La répartition de la dotation sera la suivante :

Agent coordonnateur (28 %), soit	520,00 €
Agents recenseurs (72 %), soit 1 339 € divisé par 2	669,50 €

Soit au total 1 859 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la répartition de la dotation ainsi présentée.

8° SAISONNIERS ETE 2026

Le Maire rappelle que la Municipalité fait appel à des saisonniers durant l'été, comme chaque année.

Les travaux confiés concernent principalement, l'entretien des espaces verts, des voiries, des travaux de peinture et de nettoyage des bâtiments communaux.

Pour de faire, le Maire propose de recruter un maximum de 15 vacataires pour la période estivale (Juillet/Août 2026).

Ces recrutements s'étaleront par période de 10 demi-journées, du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00, par Contrat à Durée Déterminée (CDD).

Leur traitement est fixé sur la base de l'indice de l'échelon 1 de l'échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial.

A noter également qu'ils seront affiliés à l'URSSAF et à l'IRCANTEC pendant la durée de leur contrat.

Les crédits nécessaires à leur rémunération seront prévus au Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, accepte de faire appel à des saisonniers pour la période estivale 2026 aux conditions précitées.

9° DIVERS

- a) Elections Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

Les élections relatives à la Présidence, la Vice-Présidence, ainsi que des Conseillers délégués de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France qui se sont déroulées le 16 Avril 2026 ont données le résultat suivant :

Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire d'Alsting et président sortant était opposé à Monsieur CASSARO Alexandre (Maire de Forbach) pour le poste de Président.

Sur 50 conseillers communautaires présents :

- 31 (soit 62 %) se sont prononcés pour en faveur de la candidature de Monsieur HEHN :
- 19 (soit 38 %) en faveur de la candidature de Monsieur CASSARO ;

Monsieur HEHN Jean Claude a été élu Président de l'Agglo, à la majorité des voix.

A noter que l'installation des différentes commissions aura lieu le 30 avril prochain.

b) Projet local presbytère pour cabinet d'infirmières libérales

Le Maire fait lecture du courrier du 15 avril 2026 dans lequel est soumis un projet de restructuration du Presbytère en cabinet médical. A cet effet, une demande d'autorisation sera transmise à l'évêché. Le Maire demande au Conseil d'en prendre acte.

c) Aide alimentaire

Au vu de la décision de la Commission d'Aide Sociale, le Conseil accorde 200 € sous forme de bons alimentaires à une administrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

Le Maire


R. KLEIN